

Séance du 12 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 06/05/2026
Date d'affichage : 06/05/2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-six et le douze mai, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Pierre JEANNE, maire.

Présents Madame CARNET Mathilde, Monsieur CHAGNY David, Monsieur COGE Quentin, Madame ESNAULT Amélie, Monsieur FAUVEL Thibault, Monsieur GAUGAIN Nicolas, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LARCHER Solène, Monsieur LE TOURNEUR Julien, Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur LECERF Etienne, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame LEPORTIER Charlotte, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame PIGEON Charlotte, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Madame SCelles Aurore, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc donne pouvoir à Madame Marie-Pierre JEANNE, Madame DURAND Bérandère donne pouvoir à Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur MARIE François donne pouvoir à Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle,

Secrétaire : M. Christophe SCHACHER

Objet : Association des Gardes Particuliers de Normandie (adgpn)

Délibération 43/2026

Mme la Maire explique au conseil que la commune pourrait solliciter « l'Association des Gardes Particuliers de Normandie », qui a un statut de garde particulier bénévole avec mission de service public et qui est agréée par la préfecture.

Cette association est habilitée à intervenir sur certains domaines et leurs bénévoles ont diverses compétences telles que : la formation juridique et technique du Garde, la formation Chasse, la formation pêche, la formation Bois et forêts, la formation voirie communale/domaine routier environnement.

Les bénévoles interviennent sur demande de la mairie.

Mme Jeanne demande l'accord du conseil pour l'autoriser à faire venir l'association afin que celle-ci présente ses actions et les conditions d'intervention sur le territoire de Valambray.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la maire contacter à l'association pour une rencontre avec le conseil municipal.

Pour copie conforme, le 18 mai 2026

La Maire

M-P. JEANNE



Le secrétaire

Christophe SCHACHER